

N° 2024-127

OBJET :Crèches – Versement du solde des
subventions 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 juillet 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, VERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données par :

- MUFFAT Jean-François à TRABICHET Yannick,
- BÉARD Patrick à FOURNET Bernard,
- COTTET Sophie à DENNÉ Jean-Claude,
- DEGENEVE Alain à VUATTOUX Rémy.

Monsieur Jean-Claude MORAND a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 16 janvier 2024 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes :

▫ Association L'OUTA (crèche de Morzine)	65 000 €
▫ Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	56 500 €
▫ AFR des Gets (Les P'tits Gâtions)	91 450 €
▫ Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	28 500 €
▫ Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	38 000 €

Madame la Présidente précise que les montants versés ne correspondaient qu'à 50 % des montants demandés pour 2024 et propose, après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2023, de leur verser le solde de leur subvention dans les conditions suivantes :

▫ Association L'OUTA (crèche de Morzine)	65 000 €
▫ Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	31 500 €
▫ AFR des Gets (Les P'tits Gâtions)	51 450 €
▫ Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	28 500 €
▫ Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	38 000 €

Gérald LOMBARD, trésorier d'une des associations, quitte la séance et ne prend part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus,
- **charge** Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants sont prévus au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :


